PUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

ARRÊTÉ N° 061

/PM DU 1 2 MAI 2023

portant nomination du Coordonnateur du Secrétariat Technique de Suivi du Comité de suivi de la mise en œuvre du Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance économique.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n° 2014/575 du 19 décembre 2014 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre du Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance économique ;

Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

<u>ARRÊTE</u>:

<u>ARTICLE 1^{er}.-</u> Monsieur ATANGANA TABI Alain Bernard est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Coordonnateur du Secrétariat Technique de Suivi du Comité de suivi de la mise en œuvre du Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance économique, en remplacement de Monsieur EWANE Félix, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la règlementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUÉTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Yaoundé, le 1 2 MAI 2023

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Joseph DION NGUTE